

SALON DE PROVENCE

4ème TOURNOI NATIONAL "GAUTIER BUSSON"

Plus de 4000€ de prix

HALLE PIERRE DE COUBERTIN - Rue Pierre de Coubertin MERCREDI 01 MAI 2019

Directeur du tournoi: eloise.jacques123@gmail.com .Juge-Arbitre: Carine GEBLEUX - JA3 - Licence

Article 1:

Le tournoi est homologué par la F.F.T.T, et de ce fait les règlements fédéraux seront strictement appliqués.

Article 2:

Le tournoi se déroule sur 30 tables à l'adresse suivante:

Halle Pierre de Coubertin Rue Pierre de Coubertin 13300 Salon de Provence (Entre la piscine municipale et le stade Marcel Roustan)

Article 3:

Dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 4: COMPOSITION DOTATION HORAIRES DES TABLEAUX ET FORMULAIRE D'INSCRIPTION

(Documents joints)

BA: Bon d'Achat

N.B.: les classements pris en compte seront ceux de la deuxième phase de la saison 2018/2019. Les féminines peuvent s'inscrire dans les tableaux de A à I en tenant compte du nombre de points mentionnés sur la licence. Le tableau Jeunes est limité à la catégorie d'âge cadet (Féminines incluses).

www.salontt.club

SALON DE PROVENCE

4ème TOURNOI NATIONAL "GAUTIER BUSSON"

Plus de 4000€ de prix HALLE PIERRE DE COUBERTIN - Rue Pierre de Coubertin

Article 5:

Tous les tableaux débiteront par une phase préliminaire en poules de trois joueurs.

Les deux premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.

Article 6:

Tout(e) joueur (se) ne pourra s'inscrire que dans trois tableaux différents.

Il est impératif que chaque joueur s'inscrive via le formulaire accessible depuis le site www.salontt.club

Article 7:

Le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

Article 8:

Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge-arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge-arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 9:

Les balles ne seront pas fournies par l'organisation. Les joueurs devront se munir de balles orange ou blanches. La décision de jouer en balle plastique ou celluloïd est à la charge des joueurs, en cas de désaccord, un tirage au sort sera effectué.

Article 10:

La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Article 11:

Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Une buvette se tiendra ouverte pendant toute la durée du tournoi.

Article 12:

Le tirage au sort sera effectué en public, sur le lieu de la compétition, 30 minutes avant le début de chaque tableau, par le juge-arbitre Mme Carine GEBLEUX (JA3).

Article 13:

Le club et le comité d'organisation déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

www.salontt.club

SALON DE PROVENCE

4ème TOURNOI NATIONAL "GAUTIER BUSSON"

Plus de 4000€ de prix

HALLE PIERRE DE COUBERTIN - Rue Pierre de Coubertin

Article 14:

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

Article 15: MONTANT DES ENGAGEMENTS

8 euros pour chaque tableau.

Toute personne qui s'inscrira dans trois tableaux aura une réduction de 2 euros (soit 22€ les 3 tableaux).

Article 16:

Les engagements devront parvenir avant le dimanche 28 avril 2019 à 14h00.

Article 17:

Le challenge du nombre (Trophée "Gautier Busson") sera décerné au club ayant le plus d'engagés.

Article 18:

Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 19:

Le Juge Arbitre et le Directeur du Tournoi seront seuls habilités à prendre : - Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement. - Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Article 20:

L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau, si "faute de participants".